

la certification des capitaines et des équipages, la sécurité des navires, les épaves, le sauvetage et les enquêtes sur les sinistres maritimes, les aides à la navigation, les abordages et la responsabilité, la pollution causée par les navires et la responsabilité civile, ainsi que l'indemnisation en cas de pollution. On révisé actuellement cette loi afin de la mettre à jour, de la simplifier et de la rendre avantageuse sur le plan économique pour l'industrie canadienne du transport maritime.

*La Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* ne porte pas seulement sur le transport maritime; il s'agit d'un texte législatif coordonné qui traite aussi de la pollution en haute mer et de celle d'origine terrestre dans l'Arctique canadien.

Sur le plan commercial, le Canada dépend en général des navires étrangers pour le transport international de ses marchandises. Le commerce maritime national et une large part du commerce transfrontalier entre le Canada et les États-Unis se font à bord de navires immatriculés au Canada. Une grande partie de l'activité maritime dans les ports canadiens suppose l'utilisation des voies navigables partagées avec les États-Unis. Ainsi, en plus de soutenir la démarche adoptée par la communauté maritime internationale et d'y contribuer activement, le Canada doit tenir compte des régimes de transport maritime et de protection des océans appliqués aux États-Unis.

### **Exploitation d'énergie et de ressources minérales en haute mer**

L'intérêt pour l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières en haute mer s'est accru de façon notable et pourrait procurer des avantages économiques substantiels. Des projets comme Hibernia et Terra Nova sur les Grands Bancs de Terre-Neuve et le projet d'exploitation énergétique de l'île de Sable sur la plate-forme néo-écossaise offrent des possibilités d'emploi importantes pour les collectivités locales et de recettes pour les administrations provinciales en cause. L'intérêt pour l'exploration dans le golfe du Saint-Laurent et au large de la Colombie-Britannique s'est aussi accru de manière remarquable. Il subsiste toutefois des menaces possibles à l'environnement, associées à ces aménagements, notamment le bruit excessif des relevés sismiques et du forage, les perturbations du fond marin à cause des infrastructures d'exploitation (comme les pipelines), l'élimination des boues de forage et les déversements accidentels de pétrole.

L'exploitation minière en haute mer au Canada n'a pas atteint le même niveau de maturité que l'exploitation pétrolière et gazière, mais il existe un potentiel minéral important selon l'industrie minière et les commissions géologiques fédérale et provinciales. Des placers contenant des quantités potentielles ou confirmées de produits de base se trouvent à des profondeurs technologiquement exploitables, tout comme de grandes réserves d'agrégats. L'intérêt pour l'exploitation des agrégats continue de se manifester, et les